



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ANNEXE 1

DEMANDE D'AUTORISATION SPÉCIALE DE PRÉLÈVEMENT DE NAISSAINS ET DE JUVÉNILES D'HUÎTRES
CREUSES (*Crassostrea gigas*) PAR UNE ENTREPRISE OSTRÉICOLE

Le présent document constitue la demande d'autorisation de prélèvements de naissains (taille inférieure à 1,5 centimètre) et/ou de juvéniles (taille comprise entre 1,5 et 4 centimètres) par les entreprises ostréicoles sur les gisements naturels d'huîtres creuses (*Crassostrea gigas*) du littoral de la région Bretagne.

Elle doit être adressée à la direction départementale des territoires et de la mer (délégation à la mer et au littoral) du département dans lequel le demandeur envisage de pratiquer principalement son activité

DEMANDEUR

NOM Prénom FONCTION.....

Raison Sociale.....

Adresse du siège de l'entreprise.....

SIRET..... Code. NAF.....

N° Tel ou portable..... Fax.....

Personnes répondant aux critères : exploitants, conjoint collaborateur, associé ou salarié en CDI de plus d'un an à la date du dépôt de la demande pour lesquels une autorisation est demandée :

NOM Prénom	Statut ou date de début de CDI	N° de marin (ou MSA)

Secteur (s) visé (s) par les prélèvements (référence ou localisation du gisement)

.....
.....
.....

DATE.....SIGNATURE.....

Éléments d'information et documents à joindre à la demande (en cas de renouvellement, ne pas joindre les justificatifs déjà joints à la demande initiale) :

- Photocopie de la carte nationale d'identité du chef d'entreprise ostréicole et, le cas échéant, des personnes pour lesquelles l'autorisation est demandée ;
- Adresse et coordonnées du siège social de l'entreprise ostréicole ;
- Justificatif d'identification du chef d'entreprise ostréicole auprès d'un régime de protection sociale (ENIM ou MSA) ;
- Photocopie du contrat de travail de chaque salarié de l'entreprise pour lequel une autorisation est demandée ;
- Justificatifs de perte de naissains et de juvéniles d'huîtres creuses subies par l'entreprise ostréicole ;
- Une enveloppe format 23cmx16cm comportant l'adresse postale de l'entreprise de pêche à pied concernée, et affranchie au tarif en vigueur.